

Two-Toutes Infos



N°17 le 29-03-22

Edito

La prise en compte de la diversité des élèves qui est au cœur de l'exercice professionnel des enseignants prend, en cette rentrée 2022, une importance toute particulière. Vous avez en effet très certainement pu observer, au terme d'un mois de reprise de l'école, les effets de la rupture de scolarité qu'ont connus certains de vos élèves, l'an dernier, du fait de la crise sanitaire. Ce constat ne doit en aucun cas mettre une quelconque pression sur les équipes enseignantes. Nous nous attendions à ce que la suppression de jours d'école ait un impact sur les acquis des élèves en ce début d'année. Le constat inverse aurait même été inquiétant dans la mesure où, en raisonnant par l'absurde, il aurait traduit l'absence de plus-value de l'École !

Pour prendre en compte cette réalité, nous disposons de deux leviers. Le premier consiste à adapter les programmations à cette situation en y intégrant des contenus d'enseignement qui n'ont pu être abordés l'an dernier. Le second correspond à l'aide précieuse que le dispositif DESED apporte aux écoles pour traiter la difficulté scolaire qui s'installe. Le projet de fonctionnement du DESED que je vous communique aujourd'hui, est marqué par trois évolutions. La première concerne l'explicitation des priorités. Une planification des niveaux de classe prioritaires en matière d'aide spécialisée selon la période de l'année est en effet proposée. L'enjeu est de se donner tous les moyens pour que les enfants puissent acquérir les connaissances et compétences attendues au terme de chaque cycle d'enseignement. Ainsi, par exemple, donnera-t-on la priorité aux élèves de CE1 et de CE2 ne maîtrisant pas encore les stratégies de décodage lors des deux premières périodes de l'année scolaire. Cette planification est indicative et peut être, bien entendu, adaptée à réalité des besoins des élèves de chaque école. Mais elle donne des grandes priorités fondées sur le parcours scolaire des élèves tel qu'il est défini dans les programmes et dans le socle commun, nos deux textes de référence.

La deuxième évolution consiste en la suppression des réunions dites « de synthèse école ». Ces réunions, non prévues par les textes, présentaient l'intérêt de permettre une réflexion en équipe sur la situation des élèves de chaque classe. Mais elles supprimaient un nombre important de demi-journées d'intervention des membres du DESED auprès des élèves. Le travail réalisé durant ces réunions de synthèse sera effectué en conseil de cycle, instance règlementaire dont l'enjeu est, par essence même, de suivre le parcours scolaire des élèves. Les liens entre les réunions de synthèse DESED du vendredi qui permettent d'étudier les demandes d'aide et le conseil de cycle qui identifie les besoins des élèves et organise les dispositifs d'aide, seront facilités, si cela s'avère nécessaire, par des régulations courtes effectuées par la direction de l'école, la référente DESED et la conseillère pédagogique référente de l'école.

La troisième évolution relative au projet de fonctionnement du DESED renvoie, quant à elle, aux modalités de collaboration entre les enseignants et les enseignantes spécialisées. Il est en effet prévu de systématiser certaines pratiques déjà existantes telles que l'alignement des emplois du temps des classes concernées par l'intervention du DESED et la convergence des actions des deux métiers (enseignants et enseignantes spécialisées) par le partage des mêmes outils. L'enjeu est de continuer de construire, en partant de vos expertises et pratiques actuelles, un continuum

toujours plus étroit et cohérent pour l'élève entre les apports de son enseignant.e et ceux de son enseignante spécialisée.

Le projet de fonctionnement du DESED que je vous communique aujourd'hui, s'il présente ainsi trois évolutions, incarne un grand principe stable et pérenne qui guide notre action commune : « la prise en compte de la diversité des élèves est fondamentalement une affaire d'équipe ».

J.M. HUC

➔ **Vers les documents :**

- [DESED, fonctionnement 2022](#)
- [Annexe 1 : références écoles 2022](#)
- [Annexe 2 : calendrier de régulations](#)
- [Annexe 3 : dispositif CLASSE](#)
- [Annexe 4 : fiche saisie DESED procédure exceptionnelle de suivi d'un élève](#)
- [Annexe 5 : Emploi du temps membres de DESED](#)
- [Annexe 6 : indicateurs DESED](#)
- [Annexe 7 : référentiel métier enseignant spécialisé](#)

Vie professionnelle

○ Préparation des dossiers de pré-orientation vers la SEGPA

Décider de proposer à des parents un projet de pré-orientation vers les enseignements adaptés constitue une lourde responsabilité. L'identification des acquis et des difficultés scolaires des élèves est donc cruciale pour décider en conscience de la pertinence d'un tel projet qui rappelons-le, doit être préparé avec les parents et l'enfant dès la classe de CM1. Pour effectuer cette analyse précise et documentée des acquis des élèves et dans l'attente d'un outil pays je vous propose d'utiliser différents outils. L'enseignant.e de la classe transmet le LSU qui donne un panorama des connaissances et compétences acquises ou non acquises. Il ou elle transmet également utiliser les résultats des tests de positionnement CM2 sauf si la passation s'est révélée beaucoup trop compliquée pour l'enfant. Il ou elle peut, éventuellement, recourir à tout ou partie du contenu des évaluations CM1. L'enseignante spécialisée utilisera, quant à elle, les outils d'évaluations que les membres du DESED ont conçu. L'enjeu est de parvenir tous ensemble à bien situer l'enfant en matière de « niveau scolaire ». Rappelons en effet que « les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent à fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements.

En revanche, elles n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française ».

L'Echo des écoles

- La liaison CM2-6^{ème} du secteur KAMERE s'organise autour de rencontres sportives

Les élèves de CM2 de l'école FONROBERT ont participé avec plaisir à cette belle journée :



Les élèves de CM2 de l'école DESBROSSE étaient de la partie également :

Le mot de la directrice de l'école DESBROSSE :

« La journée du sport à l'école ce mercredi 9 mars 2022 a enchanté les élèves de l'école Edmond Desbrosse. Pendant que les CM2 étaient au collège de Kaméré avec les élèves de 6^{ème} pour pratiquer ensemble des sports collectifs, les élèves de cycle 1 et de cycle 2, se sont beaucoup amusés à pratiquer des défis coopératifs sportifs et stimulants : tir à la corde, course à deux pieds attachés, course de relais en transportant un œuf dans une cuillère et en évitant des obstacles... Les CM1 ont participé à l'organisation et à l'arbitrage... Les parents invités sont venus très nombreux contribuer à la réussite de cette matinée. »

I.Passaquin



Pendant que les élèves CM2 et 6^{ème} profiataient d'activités sportives au collège de Kaméré, les élèves restés à l'école Talon, ont également profité d'une matinée d'EPS :



Agenda

30 mars (13h-16h à l'IFAP)

- Formation CAFIPEMF: premier regroupement pour les candidats bénéficiant d'une admissibilité

31 mars

- Conseil Ecole Collège de Normandie

4 avril au 17 avril

- Vacances